



AMBASSADE DE FRANCE EN ALLEMAGNE
SERVICE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Berlin, le 5 juin 2009

Rédacteur : Claire Nicolas
SST/CN/hb/09-148

Reconduction des trois programmes en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur au-delà de 2010

Le 4 juin 2009, la Chancelière fédérale, Angela Merkel, et les chefs de gouvernement des Länder ont entériné la décision de prolonger au-delà de 2010 les trois grands programmes pour la science que sont l'Initiative d'excellence, le Pacte pour la recherche et l'innovation et le Pacte pour l'enseignement supérieur II. Au total, ces programmes doivent bénéficier de **18 milliards d'euros d'ici 2019**, portés environ aux deux tiers par l'Etat fédéral, le reste à la charge des Länder.

Ainsi, les chefs de gouvernement ont suivi les recommandations de la **Conférence scientifique commune (GWK)**¹. Celle-ci avait discuté le **30 mars 2009** de la poursuite des trois initiatives et, faute d'entente en mars, finalement adopté l'accord sur la poursuite des programmes au cours d'une **session spéciale le 22 avril 2009**. Entre-temps, les **ministres des finances**, également consultés, s'étaient prononcés en faveur d'un ajournement de la décision après les élections au Parlement fédéral du 27 septembre 2009, position que les chefs de gouvernement n'ont finalement pas retenue.

Les trois programmes seront ainsi **mieux dotés financièrement que leurs versions précédentes**.

Le deuxième tour de **l'Initiative d'excellence** (2013-2017) bénéficiera de **2,7 milliards d'euros, contre 1,9 actuellement**. La **structure actuelle** du programme sera **conservée**, avec les **trois axes** : écoles doctorales, clusters d'excellence et stratégies d'avenir. Les premières devraient disposer d'environ 60 millions d'euros par an (soit 1 à 2,5 millions d'euros par école), les deuxièmes d'environ 292 millions d'euros par an (soit 3 à 8 millions d'euros par cluster) et les troisièmes de 142 millions d'euros par an. La **qualité de l'enseignement** en lien avec la recherche sera désormais davantage prise en compte dans la sélection des stratégies d'avenir.

Les universités déjà couronnées pour leurs stratégies dans la première phase peuvent se présenter à nouveau. Un maximum de **douze universités** sera sélectionné pour les stratégies d'avenir, contre dix auparavant. Parmi ces douze établissements pourront se trouver jusqu'à cinq établissements non sélectionnés lors de la première phase de l'initiative. Le dépôt des candidatures débutera à **l'été 2010**, afin de permettre une **sélection à l'été 2012**.

Le Pacte pour l'enseignement supérieur II (2011-2015), destiné à financer le surplus d'étudiants entrant à l'université, bénéficiera, lui aussi, de **moyens accrus** par rapport au Pacte I (2007-2010). Le nouveau pacte se base sur un nombre d'étudiants supplémentaires de 275.400 par rapport à 2005. Chaque place d'étudiant supplémentaire doit être dotée de 6.500 euros, contre 5.500 euros auparavant, pendant 4 ans. Les Länder vont, par ailleurs, prendre de leur propre responsabilité les mesures nécessaires pour les disciplines mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques et pour le soutien aux femmes scientifiques.

Enfin, dans le cadre du **Pacte pour la recherche et l'innovation**, qui concerne la recherche extra-universitaire, les organismes de recherche vont bénéficier d'une **augmentation annuelle de leur soutien financier de 5%, au lieu de 3% jusqu'ici**. Cette mesure représente **5 milliards d'euros d'ici 2015**.

¹ La GWK rassemble les représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements des Länder en charge des questions d'enseignement supérieur et de recherche.